



N°...../I/ANCFCC/DCH

20091 | ٢٠٢٤

Rabat, le

23 MAI 2024

## DECISION

### Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

**Vu** le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Jounada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Jounada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Jounada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

**Vu** le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

**Vu** la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

**Vu** la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

### DECIDE

**Article Premier :** l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste d'**Inspecteur, assimilé à un Chef de Département**.

#### **Article 2 :** Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 20, justifiant, au moins de 5 années d'expérience ou être classé au moins à l'échelle 20, justifiant, au moins d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17 ;

- ayant occupé au moins un poste de responsabilité de Chef de Service ;
- ne pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

#### **Article 3 : Descriptif du poste**

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

#### **Article 4 : Dossier de candidature**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste d'**Inspecteur, assimilé à un Chef de Département**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain au plus tard **le 14 Juin 2024 (inclus)**.

#### **Article 5 : Déroulement de la sélection**

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

#### **Article 6 : Publication**

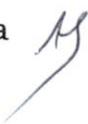
La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : [www.ancfcc.gov.ma](http://www.ancfcc.gov.ma)
- le site des emplois publics : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)



Le Directeur Général de l'Agence Nationale  
de la Conservation Foncière, du Cadastre  
et de la Cartographie

Karim TAJMOUATI





## Fiche de poste

<b>Poste</b>	<b>Inspecteur assimilé à un chef de Département</b>
<b>Rattachement</b>	<b>Inspection Générale</b>
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener des missions d'inspection ;</li> <li>▪ Traiter les requêtes et les réclamations.</li> </ul>
<b>Principales Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier et suivre l'exécution du plan annuel des inspections programmées ;</li> <li>▪ Mener des missions d'inspection commandées ou inopinées ;</li> <li>▪ Diriger et animer les commissions d'inspection ;</li> <li>▪ Assurer la coordination avec les autres services de l'inspection générale ;</li> <li>▪ Coordonner avec les intervenants pour chaque mission d'inspection ;</li> <li>▪ Établir les rapports d'inspection à valider par l'Inspecteur Général ;</li> <li>▪ Etablir des matrices d'anomalies détectées et coordonner avec les entités transversales pour y remédier ;</li> <li>▪ Participer à la tenue et à la rédaction des procès-verbaux des séances d'auditions administratives ;</li> <li>▪ Rédiger les lettres d'évaluation envoyées par l'Inspecteur Général aux responsables des services concernés pour corriger les irrégularités identifiées lors de l'inspection</li> <li>▪ Etablir les rapports semestriels et annuels des réalisations de l'Inspection Générale ;</li> <li>▪ Etablir le plan d'action annuel à valider par l'Inspecteur Général ;</li> <li>▪ Assurer le suivi du système d'information de gestion des inspections ;</li> <li>▪ Elaborer les projets de réponses aux réclamations ;</li> <li>▪ Assister aux réunions du médiateur du royaume et contribuer au suivi de ses recommandations ;</li> <li>▪ Proposer des actions pour la promotion de l'éthique et le respect du code de déontologie au sein de l'Agence.</li> </ul>
<b>Compétences Requises</b>	<p><b>Avoir connaissance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des attributions et des activités des entités de l'Agence ;</li> <li>- De la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Des process métier et support de l'Agence ;</li> <li>- Du fonctionnement et des orientations stratégiques de l'Agence ;</li> </ul> <p><b>Maîtriser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les techniques de rédaction et de dépouillement des rapports d'inspection ;</li> <li>- Le processus de conduite des missions d'inspection ;</li> <li>- Les approches de traitement des réclamations ;</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir des capacités d'analyse, de synthèse et de conceptualisation</li> <li>▪ Faire preuve de rigueur et de discréetion</li> <li>▪ Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation</li> </ul>